



---

Lievegem, le 2 juillet 2020 - 17:30

**Résultat dividende optionnel en actions pour l'exercice 2019**  
**Notification dans le cadre de la Loi en matière de Transparence**

**Résultat du dividende optionnel en actions pour l'exercice 2019**

- 74,02% des actionnaires optent pour des actions
- Renforcement des capitaux propres de 3.590.776,00 d'euros

Les actionnaires de Ter Beke SA (ci-après «Ter Beke») ont opté à 74,02% pour l'apport de leurs droits au dividende en échange d'actions nouvelles, au lieu du paiement du dividende en espèces.

Pour Ter Beke, cela conduit à un renforcement des capitaux propres de 3.590.776,00 d'euros (capital et prime d'émission) par la création de 34.660 actions nouvelles. Le nombre total d'actions Ter Beke sera de 1.767.281 à compter d'aujourd'hui, le 2 juillet 2020. Le solde des droits aux dividendes sera payés en espèces, ce qui (y compris le précompte mobilier total) représente une distribution totale en espèces de 3.339.708,00 d'euros. Cette augmentation de capital entraîne une baisse du taux d'endettement d'environ 0,8% par rapport à un scénario de distribution à 100% du dividende en espèces.

Le dividende optionnel évite un décaissement (à raison de l'apport des droits au dividende dans le capital de Ter Beke). De plus, Ter Beke utilisera les fonds non versés en espèces pour réaliser à l'avenir des transactions financées, le cas échéant, par endettement et pour ainsi poursuivre sa stratégie de croissance.

Le règlement effectif du paiement du dividende aura lieu le 6 juillet 2020, selon le choix de l'actionnaire, par la livraison des nouvelles actions, émises en échange de l'apport de droits au dividende, ou par le paiement en espèces du dividende pour 2019, ou par une combinaison des deux méthodes de paiement précédentes. Les actions nouvellement créées seront cotées à partir du 6 juillet 2020 et seront désormais négociables sur Euronext Brussels. Les nouvelles actions participeront aux résultats de Ter Beke à partir du 1er janvier 2020 (premier dividende payable en 2021).

**Notification conformément à l'article 15 §1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la notification des participations importantes («Loi en matière de Transparence»)**

Suite à cette augmentation de capital et de l'émission de 34.660 actions nouvelles à un prix d'émission total de 3.590.776,00 d'euros - notamment de 98.077,47 d'euros en capital et de 3.492.698,53 d'euros en prime d'émission – le capital total de Ter Beke, au 2 juillet 2020, s'élève à 5.000.878,43 d'euros. Le capital est désormais représenté par 1.767.281 actions ordinaires entièrement libérées. Aucune action privilégiée, aucune option ou warrant en circulation donnant droit à des actions. Chacune des actions confère un droit de vote à l'assemblée générale et ces actions représentent le dénominateur aux fins des notifications en vertu de la Loi en matière de Transparence (c'est-à-dire les notifications dans le cas, entre autres, d'atteindre, dépasser ou tomber en dessous des seuils statutaires ou légaux).

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Informations réglementées



Enfin, Ter Beke souhaite remercier ses actionnaires pour leur confiance réaffirmée dans l'entreprise. Les ressources supplémentaires résultant de cette opération permettront à Ter Beke de poursuivre sa croissance.

### Contacts

Si vous avez des questions sur le présent communiqué de presse ou pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Francis Kint\*  
CEO  
Tél. +32 9 370 13 17  
[francis.kint@terbeke.com](mailto:francis.kint@terbeke.com)

Yves Regniers°  
CFO  
Tél. +32 9 370 13 17  
[yves.regniers@terbeke.com](mailto:yves.regniers@terbeke.com)

\* Représentant permanent de SP Argalix  
° Représentant permanent de SP Esroh

Vous pouvez également consulter ce communiqué de presse et nous adresser vos questions via le module Investor Relations de notre site web ([www.terbeke.com](http://www.terbeke.com)).

Pour plus d'information sur Ter Beke, veuillez consulter [www.terbeke.com](http://www.terbeke.com).

### Calendrier financier

Résultats premier semestre 2020 :

le 28 août 2020 avant l'ouverture de la bourse